ÉPITRE DE SAINT JACQUES

INTRODUCTION

L'auteur de cette Epître ne peut être S. Jacques, fils de Zébédée, mis à mort une dizaine d'années après la Pentecôte. C'est donc S. Jacques, fils d'Alphée, apôtre comme le premier, et parent de Notre Seigneur, selon que l'affirme le concile de Trente.

Quelques auteurs ont voulu distinguer du fils d'Alphée, Jacques, évêque de Jérusalem, parent de Notre Seigneur et auteur de cette Lettre; mais ce sentiment, contraire à la persuasion commune, ne peut être justifié par de bonnes raisons. S. Luc et S. Paul parlent bien de Jacques, évêque de Jérusalem : or, l'Epître aux Galates dit nettement qu'il était parent de Notre Seigneur, qu'il fut du nombre des Apôtres et qu'on le regardait comme l'une des colonnes de l'Eglise. D'ailleurs, nous savons que l'Apôtre Jacques était fils d'Alphée ou de Cléophas, qu'Alphée ou Cléophas était marié à une parente de la sainte Vierge et qu'il en avait eu un fils qu'on nommait Jacques le Mineur. Il n'y a donc pas moyen de justifier cette distinction.

Etant fils de Cléophas et de Marie, l'auteur de cette Lettre était frère de Jude, de Simon et de Joseph. Le Sauveur lui apparut en particulier, après sa résurrection ; et plusieurs ont cru, dit S. Jérôme, qu'il l'avait lui-même établi évêque de Jérusalem. L'importance de cette église, l'affluence des Juifs et des chrétiens qui y venaient de toutes parts, l'opposition que la foi chrétienne ne pouvait manquer d'y rencontrer demandaient bien les soins et la présence assidue d'un apôtre. Il est certain que S. Jacques exerça cette charge de bonne heure. La première fois que S. Paul se rend à Jérusalem, après s'être présenté à S. Pierre, le chef du collège apostolique, il rend visite à Jacques, le frère du Seigneur. Au Concile, il le retrouve, et dans son Epître aux Galates, il le nomme comme l'une des principales colonnes de l'Eglise. Il paraît que S. Jacques occupa son siège pendant plus de trente ans. Sa sagesse et sa vertu lui acquirent l'estime des Juifs incrédules eux-mêmes ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût victime de sa foi et qu'il ne rendît au Sauveur, comme ses collègues, le témoignage du sang. Il fut mis à mort en l'an 62 ou 63, sous le pontificat d'Ananie, dans un soulèvement populaire dont les Scribes et les Pharisiens étaient les instigateurs. Eusèbe nous a transmis la tradition qu'Hégésippe avait recueillie sur ce sujet. Il nous apprend de plus que les fidèles de Jérusalem avaient conservé par vénération et qu'ils montraient encore, de son temps, la chaire de leur premier évêque. C'est un des plus anciens monuments du culte des reliques dans l'Eglise.

Ce qui paraît avoir donné lieu à l'Épître de S. Jacques, ce sont les enseignements antichrétiens de certains docteurs simonites ou nicolaïtes. D'après ces hérétiques, hommes présomptueux qui abondaient en paroles, pour avoir part à l'héritage de Jésus-Christ, il n'était besoin pour personne, ni de changement de vie, ni de bonnes œuvres; il suffisait d'adhérer aux oracles divins et d'en avoir l'intelligence. En cela seul consistait le mérite aussi bien que la sagesse. Ils citaient, à l'appui de leur système, quelques paroles de S. Paul qu'ils interprétaient à leur manière. Averti du scandale et peut-être consulté sur ce sujet par les chrétiens israélites ou gentils, dont un grand nombre venaient chaque année à Jérusalem, S. Jacques se crut d'autant plus obligé de défendre la vérité que le crédit particulier dont il jouissait parmi ses compatriotes le mettait à même de s'en faire écouter et de leur donner d'utiles avis.

L'objet de la Lettre répond naturellement à la fin que l'auteur se propose. Bien qu'il touche plusieurs points de morale, entre autre la vanité des richesses et la nécessité de la patience, les vérités sur lesquelles il insiste le plus sont celles-ci : qu'on ne doit pas se flatter de se sauver, si l'on néglige les œuvres de salut, qu'il faut veiller sur ses paroles, ne pas faire ostentation de science ni s'arroger la charge de Docteur, mais observer avec soin les devoirs de la justice et de la charité.

On peut distinguer trois parties dans cet écrit : — 1° S. Jacques exhorte les fidèles à la constance, I. — 2° Il reprend les faux Docteurs, II-IV, 7. — 3° Il indique les devoirs des divers états, IV, 8-V, 20.

Cette Epître a plutôt la forme d'une instruction morale ou d'une exhortation que celle d'une lettre. Elle commence par une salutation aux tribus d'Israël, comme il convenait à une instruction de l'évêque de Jérusalem; mais on n'y voit rien qui ressemble à une conclusion épistolaire. Peut-être S. Jacques voulait-il en faire son testament spirituel. Bien que Jésus-Christ n'y soit nommé que deux fois, cet écrit respire toute la ferveur du christianisme. Il porte cependant l'empreinte de la sagesse et de la modération de son auteur. Nulle part la nécessité d'une vertu effective et le caractère obligatoire de la loi de Dieu ne sont plus fortement inculqués. Pour la méthode, il rappelle moins les Epîtres de S. Paul que les discours du Sauveur et surtout le sermon sur la montagne. S. Jacques ne procède pas par raisonnements, mais par affirmations, par sentences; il énonce simplement ses idées, sans chercher à les déduire d'un principe ni à les lier ensemble, et pour l'ordinaire il en a un certain nombre sur chaque sujet et il les donne d'un ton qui annonce l'autorité. Ses maximes dénotent un esprit vif, cultivé, poétique même, accoutumé à la lecture des prophètes. Le style, quoique simple, est non seulement correct, mais noble, élégant, énergique. Les fortes pensées, les images, les interrogations, les tours vifs et frappants, les antithèses abondent et donnent à cet écrit une physionomie à part. Quoique les pensées soient toutes bibliques, le grec est très pur.

Cette Epître doit avoir été composée vers 62, peu de temps avant la mort de S. Jacques. Elle suppose non seulement que S. Pierre avait quitté la Judée et peut-être écrit déjà aux fidèles de l'Asie-Mineure, mais que les Epîtres même de S. Paul aux Romains et aux Galates étaient connues et commentées. Du moins les remarques de S. Jacques sur la nécessité des bonnes œuvres semblent motivées par la fausse interprétation qu'on donnait à certains passages de ces Lettres. Il est également probable que S. Paul n'était plus dans l'Asie-Mineure

et qu'il se trouvait éloigné des lieux où l'on dénaturait ainsi le sens de ses paroles. D'un autre côté, il n'est pas possible de renvoyer la composition de cette lettre après la ruine de Jérusalem, ni même à l'époque du siége, lorsque les chrétiens étaient retirés à Pella ou sur le point de quitter la ville. Rien n'y ressent l'agitation de cette époque. On sait d'ailleurs que S. Jacques ne dépassa pas l'an 62.

Quant au lieu où cette Epître fut écrite, il n'y a aucune raison de douter que ce ne soit Jérusalem, cette ville à laquelle l'auteur était attaché par tant de liens, et d'où il semble qu'il ne s'est jamais éloigné. On trouve dans son langage la manière, les souvenirs et toutes les images d'un habitant de la Palestine, versé dans la connaissance de la loi et des prophètes. (L. Bacuez.)

ÉPITRE
DE SAINT JACQUES

CHAPITRE PREMIER.

Joie dans les souffrances. Demander à Dieu la sagesse. Prier avec foi. Pauvres élevés, riches abaissés. Souffrances heureuses. Dieu ne tente point. Il est l'auteur de tout bien. Ecouter volontiers : parler peu. Pratiquer la vérité. Caractère de la vraie piété.

1. Jacques, serviteur de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dans la dispersion, salut.

2. Considérez comme sujet d'une joie complète, mes frères, lorsque vous tombez en diverses tentations,

3. Sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience;

4. Or la patience rend les œuvres parfaites, de manière que vous soyez parfaits, accomplis, et ne manquant de rien.

5. Que celui à qui manque la sagesse, la demande à Dieu qui donne à tous en abondance, et ne reproche rien, et elle lui sera donnée.

6. Mais qu'il demande avec foi, sans aucun doute; car celui qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité et poussé çà et là par le vent.

7. Que cet homme donc ne s'imagine pas recevoir quelque chose de Dieu.

8. L'homme double d'esprit est inconstant dans toutes ses voies.

9. Que celui de nos frères qui est dans l'abaissement se réjouisse de son élévation,

CHAP. I. 3. Rom., v, 3. — 6. Matt., VII, 7; XXI, 22; Marc, XI, 24; Luc, XI, 9; Jean, XIV, 13; XVI, 23, 24.

1. *Qui sont dans la dispersion;* c'est-à-dire qui sont dispersés. Le mot *dispersion* se trouve quelquefois dans l'Ecriture pour désigner les Juifs dispersés par suite de la captivité. — * Voir Jean, VII, 35.

3. *L'épreuve produit la patience;* saint Paul dit au contraire que c'est *la patience qui produit l'épreuve* (*Rom.*, v, 3). Mais outre que deux choses peuvent être mutuellement cause l'une de l'autre, le mot *épreuve* n'est pas pris dans le même sens dans les deux passages. *La patience*, c'est-à-dire la souffrance des afflictions, *produit l'épreuve*, et nous rend éprouvés et agréables à Dieu. *Et l'épreuve*, c'est-à-dire les maux et les tribulations par lesquels Dieu nous éprouve, *produit la patience*, et nous rend plus humbles, plus soumis, plus patients. C'est par l'exercice des souffrances que nous acquérons la patience.

8. *L'homme double d'esprit;* c'est-à-dire qui en a un pour la foi, et l'autre pour l'incrédulité; l'homme qui est partagé entre la foi et l'incrédulité, entre Dieu et le monde.

10. Et le riche de son abaissement, parce qu'il passera comme la fleur de l'herbe,

11. Car le soleil s'est levé avec ses ardeurs, et il a desséché l'herbe, et sa fleur est tombée, et le charme de sa beauté s'est évanoui : ainsi le riche, lui aussi, se flétrira dans ses voies.

12. Bienheureux l'homme qui souffre patiemment la tentation, parce qu'après avoir été éprouvé, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

13. Que nul, lorsqu'il est tenté, ne dise que c'est Dieu qui le tente; car Dieu ne tente point pour le mal, et il ne tente lui-même personne;

14. Mais chacun est tenté par sa concupiscence, qui l'entraîne et le séduit.

15. Puis la concupiscence lorsqu'elle a conçu, enfante le péché, et le péché, quand il a été consommé, engendre la mort.

16. Ne vous y trompez donc point, mes frères bien-aimés.

17. Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut et descend du père des lumières, en qui il n'y a ni changement, ni ombre de vicissitudes.

18. Car c'est volontairement qu'il nous a engendrés par la parole de vérité, afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures.

19. Vous le savez, mes frères bien-aimés. Ainsi, que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, et lent à la colère;

20. Car la colère de l'homme n'opère point la justice de Dieu.

21. C'est pourquoi, rejetant toute impureté et tout excès de malice, recevez avec docilité la parole entée en vous, qui peut sauver vos âmes.

22. Mais pratiquez cette parole, et ne l'écoutez pas seulement, vous trompant vous-mêmes.

23. Car si quelqu'un écoute la parole et ne la pratique pas, celui-là sera comparé à un homme qui regarde dans un miroir le visage qu'il a reçu en naissant.

24. Il s'est regardé, et s'en est allé, et aussitôt il a oublié quel il était.

25. Mais celui qui examine à fond la loi parfaite, la loi de la liberté, et qui s'y attache, n'écou-

10. Eccli., XIV, 18; Isaïe, XL, 6; I Pierre, I, 24. — 12. Job, V, 17. — 19. Prov., XVII, 27. — 22. Matt., VII, 21, 24; Rom., II, 13.

---

13. Quoique Dieu ait tenté autrefois Abraham, quoique Moïse ait dit aux anciens Hébreux : *Le Seigneur votre Dieu vous tente* (*Deut.*, XIII, 3), l'apôtre saint Jacques a pu dire avec vérité que *Dieu ne tente personne*, parce que le mot *tenter* a deux sens bien différents : dans l'un, il signifie *séduire* pour porter au mal; et dans l'autre, *éprouver*, pour porter au bien, pour affermir dans la vertu, et pour procurer des occasions de mériter. Or c'est dans le premier sens que Dieu ne tente personne, et c'est dans le second qu'il a pu tenter Abraham et les anciens Hébreux, et qu'il peut tenter tous les hommes.

23. * *Dans un miroir.* Les miroirs étaient communs chez les anciens. Ils étaient en métal poli.

25. C'est la loi évangélique que l'apôtre appelle *la loi de la liberté*, parce qu'elle nous affranchit de la servitude des cérémonies, en opposition avec la loi de l'Ancien Testament, dont saint Paul dit qu'elle n'était propre qu'à former des esclaves (*Galat.*, IV, 24).

tant pas pour oublier, mais pour agir, celui-là sera bienheureux dans ce qu'il fera.

26. Si quelqu'un croit être religieux, et ne met pas un frein à sa langue, mais séduit son propre cœur, sa religion est vaine.

27. La religion pure et sans tache devant Dieu le Père, la voici : Visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions, et se conserver sans être souillé par ce siècle.

CHAPITRE II.

L'acception des personnes condamnée. Estime pour les pauvres. Ne violer la loi en aucun point. La foi sans les œuvres est inutile pour le salut. Abraham justifié par ses œuvres jointes à la foi.

1. Mes frères, ne joignez pas l'acception des personnes à la foi que vous avez en Notre Seigneur Jésus-Christ, le Seigneur de la gloire.

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme ayant un anneau d'or et un vêtement splendide, et qu'il y entre aussi un pauvre mal vêtu,

3. Et que vous arrêtiez la vue sur celui qui a le vêtement splendide, et lui disiez : Assieds-toi bien ici; tandis qu'au pauvre vous disiez : Tiens-toi là debout, où assieds-toi sur l'escabeau de mes pieds;

4. Ne jugez-vous pas par vous-mêmes, et ne vous faites-vous pas juges avec des pensées d'iniquité?

5. Ecoutez, mes frères bien-aimés; Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres en ce monde pour être riches dans la foi, et héritiers du royaume que Dieu a promis à ceux qui l'aiment?

6. Mais vous avez, vous, déshonoré le pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance, et eux-mêmes qui vous traînent devant les tribunaux?

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le saint nom qui a été invoqué sur vous?

8. Si cependant vous accomplissez la loi royale selon les Ecritures : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien.

9. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs.

10. Car quiconque a gardé toute

CHAP. II. 1. Lévit., XIX, 15; Deut., I, 17; XVI, 19; Prov., XXIV, 23; Eccli., XLII, 1. — 8. Lévit., XIX, 18; Matt., XXII, 39; Marc, XII, 31; Rom., XIII, 9; Gal., V, 14. — 9. Lév., XIX, 15; Supra, 1. — 10. Matt., V, 19.

---

2. * *Un anneau d'or.* Les bagues en or ou autres métaux précieux étaient communes chez les anciens.

8. *La loi royale;* c'est-à-dire qui domine toutes les autres, la loi suprême.

10. Lorsque cette Epître fut écrite, il y avait des Juifs qui croyaient que violer la loi sur un point ou sur un petit nombre de points, et la pratiquer sur tous les autres, n'était pas un péché grave qui pût attirer la colère de Dieu, qu'il y avait même un certain mérite en cela. Saint Augustin dit que c'était aussi l'erreur de quelques chrétiens de son temps. C'est donc contre cette erreur que saint Jacques s'élève; et quand il dit *toute,* c'est qu'il considère la loi comme un tout pris dans son ensemble. Ainsi, qu'on viole tel ou tel précepte en particulier, c'est toujours la loi elle-même qui est violée.

la loi, et l'a violée en un seul point, devient coupable de tous.

11. En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras point d'adultère, a dit aussi : Tu ne tueras point. Si donc tu ne commets pas d'adultère, mais que tu tues, tu es violateur de la loi.

12. Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté.

13. Car le jugement est sans miséricorde pour celui qui n'a pas fait miséricorde; mais la miséricorde s'élève au-dessus du jugement.

14. Que servira-t-il, mes frères, que quelqu'un dise qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? Est-ce que la foi pourra le sauver?

15. Si un de vos frères ou une de vos sœurs sont nus, et s'ils manquent de la nourriture de chaque jour,

16. Et qu'un de vous leur dise : Allez en paix, réchauffez-vous et rassasiez-vous, sans leur donner ce qui est nécessaire au corps, à quoi cela leur servira-t-il?

17. Ainsi la foi, si elle n'a pas les œuvres, est morte en elle-même.

18. Mais, dira quelqu'un : Toi, tu as la foi, et moi j'ai les œuvres; montre-moi ta foi sans les œuvres, et moi je te montrerai ma foi par mes œuvres.

19. Tu crois qu'il n'y a qu'un Dieu, tu fais bien; mais les démons croient aussi, et ils tremblent.

20. Or veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte?

21. Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel?

22. Tu vois que la foi coopérait à ces œuvres, et que c'est par ses œuvres que la loi fut consommée.

23. Et ainsi fut accomplie l'Ecriture, qui dit : Abraham crut, et ce lui fut imputé à justice, et il fut appelé ami de Dieu.

24. Vous voyez donc que c'est par les œuvres que l'homme est justifié, et non par la foi seulement.

25. De même Rahab, cette femme de mauvaise vie, n'est-ce pas par les œuvres qu'elle fut justifiée, recevant les espions et les renvoyant par un autre chemin?

26. Car comme le corps sans

15. I Jean, III, 17. — 21. Genèse, XXII, 9. — 23. Genèse, XV, 6; Rom., IV, 3; Gal., III, 6 — 25. Jos., II, 4; Hébr., XI, 31.

---

14 et suiv. L'apôtre n'est nullement en contradiction ici avec ce que dit saint Paul aux Romains (I, 17; III, 20 et suiv.); car saint Paul s'attache à montrer que les œuvres prescrites par les lois cérémonielles de Moïse ne servaient par elles-mêmes de rien pour le salut depuis la prédication de l'Evangile, à moins qu'elles ne fussent animées de la foi et de la charité, tandis que la foi animée elle-même de la charité, pouvait, sans les œuvres cérémonielles de la loi, nous rendre justes et nous mériter le salut. Saint Jacques, au contraire, parle de la pratique des œuvres morales, telles que la justice, la miséricorde, et toutes les autres vertus. Or comment saint Paul aurait-il voulu exclure ces sortes d'œuvres, lui qui remplit toutes ses lettres d'exhortations à bien vivre et à mettre en action les vérités que Jésus-Christ nous a enseignées?

25. * *Rahab... recevant* à Jéricho *les espions* de Josué.

l'esprit est mort, ainsi la foi elle-même sans les œuvres est morte.

CHAPITRE III.

Craindre de devenir maître. La langue source de maux; difficulté de la contenir. Sagesse terrestre amie des disputes. Caractère de la sagesse qui vient d'en haut.

1. Ne vous faites point maîtres en grand nombre, mes frères, sachant que vous vous chargez d'un jugement plus sévère.

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Si quelqu'un ne pèche point en paroles, c'est un homme parfait, et il peut conduire même tout son corps avec le frein.

3. Si nous mettons un mors dans la bouche des chevaux pour qu'ils nous obéissent, nous faisons tourner tout leur corps de côté et d'autre.

4. Et comme les vaisseaux, quoique grands, et quoique chassés par des vents impétueux, sont portés, au moyen d'un petit gouvernail, partout où le veut celui qui les dirige;

5. Ainsi la langue est à la vérité un petit membre, mais elle fait de grandes choses. Voyez combien peu de feu embrase une grande forêt!

6. La langue aussi est un feu, un monde d'iniquité. La langue est placée parmi nos membres, et souille tout le corps, et enflamme tout le cours de notre vie, enflammée elle-même par la géhenne.

7. Car toute nature de bêtes sauvages, d'oiseaux, de reptiles, et d'autres *animaux*, se dompte et elle a été domptée par la nature de l'homme.

8. Mais la langue, nul homme ne peut la dompter : c'est un mal inquiet; elle est pleine d'un venin mortel.

9. Par elle nous bénissons Dieu le Père; et par elle nous maudissons les hommes qui ont été faits à l'image de Dieu.

10. De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas, mes frères, qu'il en soit ainsi.

11. Une fontaine fait-elle jaillir par la même ouverture l'eau douce et l'eau amère?

12. Un figuier peut-il, mes frères, produire des raisins, ou une vigne, des figues? Ainsi une source salée ne peut donner de l'eau douce.

13. Qui parmi vous est sage et instruit? Que par une bonne conduite il montre ses œuvres dans une sagesse pleine de douceur.

14. Que si vous avez un zèle amer, et si des différends existent dans vos cœurs, ne vous glorifiez point, et ne soyez pas menteurs contre la vérité.

15. Ce n'est point là la sagesse qui vient d'en haut, mais *une sagesse* terrestre, animale, diabolique.

CHAP. III. 1. Matt., XXIII, 8.

---

6. *Par la géhenne.* Voy. Matt., V, 22.

7. *Et d'autres animaux.* Le grec porte : *Et d'animaux marins.* Beaucoup d'interprètes pensent qu'on lisait autrefois dans la Vulgate *cetorum* au lieu de *cæterorum.*

13. *Dans une sagesse pleine de douceur;* littér. et par hébraïsme : *Dans une douceur de sagesse.*

16. Car où est l'envie et l'esprit de contention, là est l'inconstance de toute œuvre perverse.

17. Mais la sagesse d'en haut est premièrement chaste, ensuite pacifique, modeste, facile à persuader, cédant au bien, pleine de miséricorde et de bons fruits, ne jugeant point, et n'étant pas dissimulée.

18. Or le fruit de la justice se sème dans la paix par ceux qui cultivent la paix.

CHAPITRE IV.

Divisions produites par les passions. On n'obtient point, parce qu'on demande mal. Amitié du monde ennemie de Dieu. Se soumettre à Dieu; résister au démon. S'affliger par la pénitence. Ne point médire, ne point juger. Ne point s'appuyer sur la vie, parce qu'elle est incertaine.

1. D'où viennent les guerres et les procès entre vous? N'est-ce pas de là? de vos convoitises qui combattent dans vos membres?

2. Vous convoitez et vous n'avez point; vous tuez, vous êtes envieux, et ne pouvez obtenir; vous plaidez et faites la guerre, et vous n'avez point, parce que vous ne demandez point.

3. Vous demandez et ne recevez point, parce que vous demandez mal, pour satisfaire vos convoitises.

4. Adultères, ne savez-vous point que l'amitié de ce monde est ennemie de Dieu? Quiconque donc veut être ami de ce monde se fait ennemi de Dieu.

5. Pensez-vous que ce soit en vain que l'Ecriture dise : C'est après l'envie que soupire ardemment l'esprit qui habite en vous?

6. Mais il donne une grâce plus grande. C'est pourquoi elle dit : Dieu résiste aux superbes, mais aux humbles il donne la grâce.

7. Soyez donc soumis à Dieu et résistez au diable, et il s'enfuira de vous.

8. Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. Purifiez vos mains, pécheurs, et purifiez vos cœurs, vous doubles d'esprit;

9. Sentez votre misère, et gé-

CHAP. IV. 6. Prov., III, 34; I Pierre, v, 5.

---

4. *Adultères.* L'Ecriture appelle souvent ainsi non seulement les idolâtres et les impies déclarés, mais encore tous les hommes qui sont attachés aux biens terrestres et aux plaisirs illicites, parce qu'ils brisent ainsi l'union qui doit toujours exister entre eux et Dieu leur créateur et bienfaiteur.

5 *L'Ecriture*, etc. Ce passage ne se trouve pas en termes exprès dans la Bible; mais l'Apôtre fait allusion aux divers endroits où elle parle du péché originel, ou de la concupiscence et du penchant qui nous porte constamment au mal. — *C'est après l'envie*, etc.; le chagrin qu'on ressent du bonheur, des succès d'autrui; c'est en effet le sens du texte grec. — *L'esprit qui habite en vous;* c'est-à-dire l'esprit malin, le démon. Compar. le vers. 7, où il est dit : *Résistez au diable, et il s'enfuira de vous;* et cet autre passage de l'Ecriture : *C'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde* (*Sagesse*, II, 24). D'autres traduisent : *L'esprit* (*de Dieu*) *qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie.* Mais, outre que cette traduction est peu conforme à la vraie signification des mots employés par l'Apôtre, elle ne s'accorde pas avec le verset suivant.

6. *Mais il donne;* c'est-à-dire Dieu, ou comme porte la version syriaque, *Notre Seigneur.*

8. *Double d'esprit.* Compar. I, 8.

missez et pleurez ; que votre rire se change en deuil, et votre joie en tristesse.

10. Humiliez-vous devant le Seigneur, et il vous exaltera.

11. Mes frères, ne parlez point mal les uns des autres. Celui qui parle mal de son frère, ou qui juge son frère, parle mal de la loi et juge la loi. Or si tu juges la loi, tu n'en es pas l'observateur, mais le juge.

12. Il n'y a qu'un législateur et qu'un juge qui peut perdre et sauver.

13. Mais qui es-tu, toi qui juges le prochain ? Voyez maintenant, vous qui dites : Aujourd'hui ou demain nous irons dans cette ville ; nous y demeurerons un an; nous trafiquerons et nous gagnerons beaucoup ;

14. Vous qui ne savez pas même ce qui sera demain.

15. Car qu'est-ce que votre vie? C'est une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui ensuite sera dissipée. Au lieu de dire : Si le Seigneur le veut; et : Si nous vivons, nous ferons ceci ou cela.

16. Mais maintenant vous vous complaisez dans vos vaines présomptions. Toute complaisance semblable est mauvaise.

17. Celui donc qui sait le bien à faire et qui ne le fait pas, est coupable de péché.

CHAPITRE V.

Riches injustes sévèrement punis. Patience dans les afflictions. Souffrances des prophètes et de Job. Eviter le jurement. Extrême-Onction. Confession des péchés. Prière du juste. Conversion du pécheur.

1. Et maintenant, riches, pleurez, poussant des hurlements à cause des misères qui vous surviendront.

2. Vos richesses sont tombées en pourriture, et vos vêtements ont été mangés par les vers.

3. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et dévorera vos chairs comme un feu. Vous vous êtes amassé des trésors de colère pour les derniers jours.

4. Voilà que le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, élève la voix, et leur clameur a pénétré jusqu'au Seigneur Sabaoth.

5. Vous avez vécu sur la terre dans les délices et les voluptés, et vous avez nourri vos cœurs *comme* en un jour de sacrifice.

6. Vous avez condamné et tué le Juste, et il ne vous a point résisté.

7. Soyez donc patients, mes frères, jusqu'à l'avénement du Seigneur. Voyez, le laboureur espère recueillir le fruit précieux

10. I Pierre, v, 6. — 13. Rom., xiv, 4.

4. *Sabaoth.* Voy., sur la vertu de ce mot, Rom., ix, 29.

5. *Comme.* Ce mot est évidemment sous-entendu; il se trouve d'ailleurs dans le Grec.

7. *Celui (le fruit) de la première*, etc. C'est le seul sens dont soit susceptible la Vulgate, et c'est aussi le plus favorable au contexte. D'autres, conformément aux exemplaires grecs qui portent, comme la version syriaque, le mot *pluie*, traduisent: *Jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de la première*, etc.

de la terre, attendant patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive celui de la première et de l'arrière-saison.

8. Soyez donc patients, vous aussi, et affermissez vos cœurs; car l'avènement du Seigneur est proche.

9. Ne vous plaignez point les uns des autres, mes frères, afin que vous ne soyez pas condamnés. Voilà que le juge est à la porte.

10. Prenez, mes frères, pour exemple de mort cruelle, de souffrances et de patience, les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur.

11. Voyez, nous appelons heureux ceux qui ont souffert. Vous avez appris la patience de Job, et vu la fin du Seigneur; combien le Seigneur est miséricordieux et clément.

12. Mais avant tout, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, et ne faites aucun autre serment que ce soit. Que tout discours soit : Oui, oui; non, non; afin que vous ne tombiez pas sous le jugement.

13. Quelqu'un de vous est-il triste? qu'il prie. Est-il content? qu'il chante des cantiques.

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur;

15. Et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera, et s'il a des péchés, ils lui seront remis.

16. Confessez donc vos péchés l'un à l'autre, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés; car la prière assidue du juste peut beaucoup.

17. Elie était un homme semblable à nous, passible; cependant il pria avec instance qu'il ne plût point sur la terre, et il ne plut pas pendant trois ans et six mois.

18. Et il pria de nouveau, et le ciel donna de la pluie, et la terre donna son fruit.

19. Mes frères, si quelqu'un de vous s'égare de la vérité, et que quelqu'un l'y ramène,

20. Il doit savoir que celui qui ramènera un pécheur de l'égarement de sa voie, sauvera son âme de la mort, et couvrira une multitude de péchés.

CHAP. V. 12. Matt., v, 34. — 17. III Rois, XVII, 1; Luc, IV, 25.

---

11. *La fin du Seigneur;* c'est-à-dire, selon saint Augustin et beaucoup d'interprètes après lui, la passion et la mort du Sauveur sur la croix. D'autres l'entendent de la fin heureuse que le Seigneur accorda à Job.

14. *Sur lui.* L'Apôtre emploie cette expression, parce que pendant la prière, le prêtre tenait la main étendue sur le malade. (Compar. *Matt.*, XIX, 13; *Act.*, VI, 6); ou bien, parce qu'en priant, il faisait les onctions sur lui. Ce passage exprime une promulgation claire du sacrement de l'Extrême-Onction institué par Jésus-Christ.

16. *L'un à l'autre;* c'est-à-dire le malade au prêtre de l'Eglise, qu'il doit appeler auprès de lui, d'après le vers. 14, et qui a le pouvoir d'absoudre.

17. *Pria avec instance;* littér., *pria par la prière;* sorte d'hébraïsme, dont le but est, comme on l'a remarqué plusieurs fois, de donner de la force au discours.

20. *Son âme;* celle du pécheur. — *Couvrira,* etc. Il effacera les péchés de celui qu'il convertit en l'amenant à faire pénitence et à se confesser; et les siens propres, parce qu'en exerçant ainsi la charité, il se rend digne de recevoir la grâce de la rémission de ses fautes.